

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023-167

Le Maire de la Commune de Guéméné-Penfao,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2,

VU le code de la Route et notamment les articles R.110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie - signalisation de prescription et huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

VU la demande la Société EUROVIA à BRUZ (Ille et Vilaine) en date du 25 Juillet 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sécuriser la circulation sur l'ensemble des chantiers du programme d'aménagement de la voirie communale 2023 afin d'effectuer les travaux d'enduits, de rechargements, de rabotage et d'enrobé sur diverses voies communales.

ARRÊTE

Article 1er :

Les voies seront temporairement fermées à la circulation du 21 Août 2023 au 29 Septembre 2023, sauf pour les riverains, services de secours et services prioritaires sur les voies suivantes :

- Chemin Butte de la Garde (VC 278)
- Plaisance (VC 128)
- La Saulnerie (VC 312)
- La chevronnière (VC 312)
- Bel Air (VC 205)
- La Gaharais (VC 240)
- Fry (VC 245)
- La Foie (VC 12)
- Le Haut Guillet (VC 228)
- La Rambellerie (VC 223)
- Les Landes de Juzet (VC 161)
- L'Epine des Haies (VC 339)
- Le Méan (VC 122)
- La Ville de Ligançon (VC 28)
- Les Ablineries (VC 330)
- Le Haut Luc (VC 323)
- La Grée Caillette (VC 167)
- Tréguely (VC 327)
- Gascaigne (VC 219)
- Route de Beaulieu (VC 301)
- Chatelais (VC 280)
- La Helberdais (VC 346)
- La Bazinai (VC 69)
- Tréfoux (VC 201)

- Tréguely (VC 109)
- Les Ecobuts (VC 245)
- Bas Méauduc (VC 68)
- Accès Massérac (VC 318)
- La Mare Garais (VC 78)
- Les vieux Champs (VC 76)
- Les Landes de Juzet (VC 161)
- L'Épinay (VC 185)

Article 2 - La signalisation sera fournie et mise en place par la Société EUROVIA.

Article 3 : Madame le Maire, La Direction Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guémené-Penfao et les agents placés sous leur ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guémené-Penfao, le 28/07/2023

Le Maire,
Isabelle BARATHON BAZELLE

